

Rapport à l'assemblée extraordinaire du 30 décembre 2021

Chers membres,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire pour décider la dissolution de votre association en application de l'article 13 des statuts, ainsi libellé :

« Les statuts peuvent être modifiés en assemblée générale par vote à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés, sur convocation par le président ou à défaut par le vice-président avec un préavis d'un mois. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale se réunit un mois plus tard et statue à la majorité simple des membres présents ou représentés. La dissolution est décidée dans les mêmes conditions de convocation et de quorum. »

Cette décision importante est motivée par le fait que, trois ans après sa création en novembre 2018, notre association n'a pas réussi à lever les quelques millions nécessaires à la création d'un musée du monde séfarade et à son fonctionnement, bien qu'un projet scientifique et culturel (PSC) ait été établi par Clara Jeangros sous le contrôle du comité scientifique, qu'un beau projet muséographique ait été préparé par Avesta, qu'un magnifique immeuble ait été trouvé sur l'Esplanade des Invalides pour loger ce musée et que de nombreuses personnes aient manifesté leur intérêt pour ce grand projet en participant à son comité scientifique, à son comité de parrainage ou simplement en devenant membre de l'association. Mais nous n'avons pas réussi à motiver les quelques grands philanthropes qu'il nous fallait pour atteindre le point de non-retour.

Nous aurions poursuivi nos efforts si des membres de l'ancienne équipe d'Amussef, dirigés par Serge Dahan, notre ancien vice-président, ne m'avaient pas fait part de leur projet de création d'un *Institut européen du monde séfarade*, n'ayant pas le statut de musée et donc moins susceptible de contestation et moins coûteux tant en création qu'en fonctionnement, dont ils m'ont proposé d'être président d'honneur pour bien marquer la filiation de leur projet par rapport au notre.

Lors du colloque tenu ce 28 novembre à la mairie de Paris Centre, qui a été une grande réussite, j'ai annoncé ce projet et Didier Nébot, qui en sera premier vice-président, en a brossé les grandes lignes : cet institut sera un lieu de recherche constitué d'enseignants, d'artistes, d'écrivains, de chercheurs. Il aura pour

vocation d'étudier le passé et le devenir du monde séfarade pour une meilleure connaissance de son histoire trop souvent occultée.

Je vous propose donc de procéder à la dissolution anticipée d'Amussef dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts, de transférer son actif net à *l'Institut européen du monde séfarade (IEMS)* - à charge pour lui d'en affecter une partie à l'attribution pendant au moins 3 ans de *Prix annuels d'histoire séfarade* - , à l'exception des objets anciens que nous avons reçus (un burnous, un firman, un gilet de circoncision, une médaille, un plateau de cuivre et des toupies de Hanoucca), qui seraient apportés au *Musée d'art et d'histoire du judaïsme (Mahj)*.

Selon les comptes d'Amussef au 31 octobre 2021 non audités, les cotisations reçues se montent à 43 K€ (en provenance de 121 membres), le résultat net est de 25 K€ et l'actif net 159 K€, dont 148 K€ en banque, 1 K€ en autres créances et 10 K€ en objets anciens.

Si vous approuvez cette proposition, je vous propose de voter la résolution ci-après en complétant et renvoyant par mail le bulletin de vote annexé au présent rapport. Le travail que nous avons fait ne sera pas perdu.

Résolution unique

Connaissance prise de la création d'un Institut européen du monde séfarade (l'IEMS), association d'intérêt général régie par la loi de 1901, présidée par Serge Dahan, dont Hubert Lévy-Lambert sera président d'honneur, l'assemblée générale d'Amussef, réunie à titre extraordinaire, donne tous pouvoirs au président pour signer un traité d'apport avec l'IEMS, précisant les montants et les modalités d'attribution des Prix annuels d'histoire séfarade, lui transférer l'actif net de l'association, à l'exception des objets anciens qui seront apportés au Musée d'art et d'histoire du judaïsme (Mahj), et procéder à la dissolution anticipée d'Amussef au 31 décembre 2021 dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite de bonnes fêtes de Hanoucca.

Paris, le 29 novembre 2021

Le président

Hubert Lévy-Lambert



LA MEMOIRE VIVE DES COMMUNAUTES JUIVES DU MONDE SEFARADE, MEDITERRANEEN ET ORIENTAL

ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2021
POUVOIR – BULLETIN DE VOTE

A retourner à contact@amussef.org avant le 28 décembre.
Merci d'avance.

Nom et prénom,
Agissant en qualité de membre d'Amussef,

() Je ne participerai pas à l'Assemblée générale du 30 décembre 2021 et je donne pouvoir à
à l'effet de me représenter à l'assemblée (*les pouvoirs en blanc seront attribués au président*).

() Je participerai par zoom à l'Assemblée générale du 30 décembre 2021. Le lien pour participer me sera envoyé ultérieurement.

Cochez l'une des deux cases ci-dessus et, dans les deux cas, complétez le bulletin de vote ci-après (*Les votes seront décomptés avant l'assemblée*).

BULLETIN DE VOTE

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Résolution unique			

Fait à le

Bon pour pouvoir et signature

Association enregistrée le 26.11.2018 à la Préfecture de Police n° W751249917 * JO du 8.12.18
168 rue de Grenelle 75007 Paris * www.amussef.org * <mailto:contact@amussef.org>